

<http://www.snetap-fsu.fr/La-souffrance-au-travail-interpelle-tous-les-syndicats.html>



La souffrance au travail interpelle tous les syndicats

- En Région -

Date de mise en ligne : samedi 13 mai 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Alors que beaucoup de personnes sont au chômage, ceux qui travaillent sont surchargés, et parfois au bord du « burn-out ».

Le travail des emplois supprimés n'a pas disparu, il se reporte donc sur ceux qui sont employés sans augmentation de salaire.

De ce fait le temps de travail s'est allongé et le rythme s'est intensifié, avec une concurrence qui peut naître entre travailleurs, entre chômeurs et employés.

Ceux qui ne s'adaptent pas sont rendus seuls responsables de leur « échecs ».

La situation est grave, le travailleur fortement culpabilisé, est isolé, les suicides se multiplient. Par exemple les reformes des retraites de 1993, 2003, 2010 ont allongé la durée du travail pour l'instant de 37,5 à 41,5 annuités.

Comment cela a-t-il été possible ? Alors que les nouvelles technologies permettent la réduction du temps de travail, c'est l'inverse qui se produit.

De quel outil le travailleur dispose-t-il pour enrayer cette dégradation des conditions de travail et de vie ?

Nous n'oublierons jamais notre implication dans la grève en mai-juin 2003 pour contrer cet allongement de la durée du travail.

Dans les départements, à l'appel des intersyndicales, les personnels se sont mis en grève reconductible pour le retrait de la réforme des retraites et contre la régionalisation des personnels [TOS](#). Certains ont fait plus d'un mois de grève sans interruption espérant un appel à la grève générale qui n'est jamais venue.

En effet la plate-forme intersyndicale d'appel à la grève du 3 février 2003 contenait les 40 annuités, alors que les personnels scandaient 37,5.

La mobilisation était forte, d'autant plus que les personnels après un mois de grève étaient prêts à poursuivre l'action en bloquant le baccalauréat.

Nous n'oublierons jamais la déclaration du secrétaire général de la [FSU](#), Gérard Ascheri affirmant d'une part que le baccalauréat se passerait.

D'autre part, ce qui est grave, sans mandat de son organisation syndicale disant accepter la décentralisation. La déception fut grande car la lutte contre la décentralisation avait fortement mobilisé les personnels.

Cette forte action de grève qui n'a pu aboutir par manque de fonctionnement démocratique de notre fédération, a laissé des traces et demeure un facteur de désyndicalisation et de méfiance à se lancer SEUL dans une action de grève reconductible.

En 2010, lors de la nouvelle réforme des retraites (passage de 40 à 41,5 annuités, et de part à 62 ans) la mobilisation a été aussi très forte.

La souffrance au travail interpelle tous les syndicats

L'appel à la grève ne devait-il pas être lancé avant le vote de la loi à l'Assemblée Nationale ?

En 2016, la réforme de la loi de travail mobilise des millions de travailleurs.

De mars 2016 au 14 juin 2016, comme en 2003 les appels à la grève et à la manifestation un seul jour et une fois par mois n'ont pas permis le retrait de la loi travail. La multiplication de ces actions, comme en 2003, ne permet pas de gagner.

Ces exemples de mobilisation forte qui n'aboutissent pas, interpellent.

Or, en Avril 2017, en Guyane, la détermination des travailleurs en souffrance engagés dans un mouvement de grève générale reconductible a fait « reculer » le gouvernement.

Depuis sa naissance le mouvement syndical, comme toute organisation, est toujours confronté au délicat problème de fonctionnement démocratique et à son "indépendance vis-à-vis des partis politiques, des groupes de pression, du gouvernement et à notre niveau du Ministère de l'Agriculture. La régionalisation initiée par l'Union Européenne affaiblit les syndicats nationaux.

La réforme territoriale qui conduit à la fusion des régions nous interpelle y compris dans le fonctionnement de notre syndicat. Nous n'acceptons pas d'adapter le fonctionnement du syndicat aux structures administratives imposées par le gouvernement.

Le syndicalisme doit être indépendant de l'Administration et doit refuser la co-gestion proposée par l'Administration. Par exemple dans le fonctionnement des Comités Techniques Régionaux de l'Enseignement Agricole et les Commissions Hygiène et Sécurité .

Dans la situation politique actuelle que nous vivons, nous avons besoin de l'histoire du syndicalisme pour aider notre réflexion et conduire notre action.

N'oublions pas la Charte d'Amiens de 1906. De même pour défendre l'école publique laïque n'oublions pas la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État.

Maryse Chabrilat, Région Auvergne 10 Mai 2017